Compte-rendu

MARDI 17 JANVIER 2023 | Niafles, Château-Gontier-sur-Mayenne, Changé, Jublains

« Cimetière : comment le (ré)aménager et optimiser son entretien ? »





EN BREF

Le 17 janvier 2023, une quarantaine d'élus et d'agents de communes mayennaises se sont retrouvés pour un temps de partage et d'échange de pratiques autour du thème « Cimetière : comment le (ré)aménager et optimiser son entretien ?». A cette occasion, le Réseau des collectivités, en partenariat avec le Département de la Mayenne, le programme Phyt'Eau Propre et le CAUE53, a proposé **un circuit de visites de 3 communes puis un atelier à Jublains**.

Cet évènement avait pour objectifs de répondre aux questions :

> Pourquoi et comment envisager le (ré)aménagement de son cimetière ?
> Quelles sont les différentes solutions d'entretien sans produits phyto ?
> Quelles questions se poser pour gérer un cimetière ?
> Quels sont les exemples d'actions, les essais, les retours d'expériences, les conseils à partager ?

La journée a débuté par un circuit de visites de 3 cimetières : **Niafles, Château-Gontier-sur-Mayenne et Changé**. Ces 3 cimetières, de taille différente, ont mis en place le 0 phyto depuis plusieurs années. Ces 3 visites ont permis de découvrir les techniques d'entretien mises en place sur chacun des sites. Chaque visite était complétée par une lecture de paysage, proposée par Mathilde Udron, paysagiste-conceptrice DEP au CAUE 53.

La journée s'est ensuite poursuivie avec un atelier d'échanges à Jublains. Après avoir été accueillis par Alain Rondeau, Maire de Jublains, les participants ont débuté les échanges. Hélène Chauvin, animatrice du programme Phyt'Eau Propre, a rappelé la réglementation relative à l'entretien des espaces verts et a proposé des pistes de solutions alternatives. Puis les discussions se sont poursuivies à partir de témoignages de **Jublains et Craon**. Enfin, Frédérique Garnier-Lebel a apporté son expertise en paysage et conception des cimetières, permettant ainsi aux participants d'aller plus loin dans la réflexion de la place et du rôle du cimetière dans la commune : aller d'un simple lieu de recueillement à un parc.

Rencontre organisée par

Action « Mise en Réseau des collectivités mayennaises engagées vers le développement durable » financé par

1. Circuit de Visites : Niafles, Chateau-Gontier-sur-Mayenne et Change

Louis Michel, vice-président à l'Environnement du Conseil départemental accueille les participants sur le 1er site de visite, Niafles. Il précise que cette rencontre s'inscrit dans le cadre du programme Phyt'Eau propre 53, qui vise à réduire l'usage des pesticides en Mayenne. Celle-ci a été préparée en partenariat avec le Réseau des collectivités, le Département, le programme Phyt'Eau propre et le CAUE 53.

Entretien en 0 phyto d'un cimetière sablé à Niafles

Daniel Gendry, maire de Niafles accueille les participants et présente la commune qui compte 350 habitants et a une superficie de 200 ha. Un agent est en charge de l'entretien des espaces communaux.
Depuis 35 ans, la commune opère un réaménagement du cimetière car les tombes étaient disposées dans différents sens. Elle a notamment réalisé un travail de reprise de concession des tombes abandonnées[1]. Cela permet d'optimiser la gestion du cimetière en repensant l'emplacement des tombes et en rationalisant les différents espaces.
Il y a quelques années, la commune a fait le choix d'un entretien sans phyto. Des travaux de ré-ensablement ont été réalisés en 2021. Elle a ainsi choisi un sable de rivière (plus boulant) et qui facilite l'entretien et l'arrachage des adventices. Le cimetière est légèrement surélevé, car situé au-dessus d'une nappe très proche (50cm).
Pour l'entretien, la commune fait également appel à l'association Etudes et Chantiers, 4 demi-journées par an, pour des chantiers de taille des haies entourant le cimetière, et organise des chantiers argent de poche.
L'accessibilité du cimetière interroge encore le conseil municipal qui réfléchit à quelques modifications.
Pour l'entretien régulier, l'agent de la commune a créé et adapté plusieurs outils (adaptation d'un rotavator, création d'une sorte de « hérisson » - planche avec des clous pour racler le sable dans un sens puis dans l'autre).
Les entre-tombes sont entretenues par le passage d'une binette ou à la main. Le règlement du cimetière demande aux usagers de ne pas installer de végétalisation dans le sol.
La commune ne souhaite pas faire le choix pour l'instant de végétaliser davantage.

💬 Des participants informent que la Communauté de communes de Meslay-Grez loue une binette électrique à ses communes.

Concernant le lien avec les habitants, les débuts ont été difficiles avec quelques anciens du village. Il y a désormais peu de remarques. Daniel Gendry indique qu'il informe les familles que la location d'une concession implique son entretien.

Pour conclure cette visite, Mathilde Udron, paysagiste-conceptrice DEP au CAUE 53, propose aux participants une lecture de paysage. L'objectif d'une lecture de paysage n'est pas de regarder les paysages comme des « cartes postales » mais de les lire pour comprendre les évolutions et enjeux liés au territoire. Il s'agit de retrouver les indices visuels qui permettent d'appréhender les évolutions passées et futures des sites.

[1] A noter que depuis le 7 août 2022, le délai d'attente pour qu'une mairie reprenne une concession funéraire de plus de 30 ans en état d'abandon dans un cimetière est réduit. Il passe de 3 ans à 1 an après que le constat d'abandon établi par la mairie a été publié. Cette mesure est destinée à permettre aux communes de reprendre des terrains affectés à ces concessions. *Source : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15856*





LECTURE DE PAYSAGE DU CIMETIERE DE NIAFLES, PAR MATHILDE UDRON

Historique, tissu urbain et patrimoine bâti :

- 1820-1866 : L'église Saint-Martin, la mairie sont visibles ainsi que la rue principale

Quelques bâtiments les accompagnent

- 50-65 : Le bâti se développe route de Bonchamps-les-Craon
- Actuel : Le lien avec la campagne s'est inversé, le cimetière est entouré de bâti, la campagne se retrouve derrière l'église

Éléments d'intérêt paysager

- L'Usure, cour d'eau passe derrière l'Église
- Une coulée verte traverse Niafles

Axes principaux et connexions

- Entrée centrale liée à la rue et l'Église
- Les axes principaux du cimetière suivent ceux des rues et de l'église
- Le jardin du souvenir est en perpendiculaire à l'axe principal
- Connexion à la mairie et au parking par la ligne du fond

Éléments constituant le cimetière

- Sol de sable
- Haie très tenue
- Jardin du souvenir minéral
- Pierre présente par les murs

Aller au-delà de la liste, les éléments sensibles

L'Église domine le cimetière et leur lien est évident. L'entrée principale liée à la rue et à l'église fait sens, cependant la connexion au parking est moins fluide et travaillée. Le jardin du souvenir est très minéral, presque austère. La sensation de marche dans le cimetière est très particulière, plus lente et presque méditative par le sable.

Des cimetières "sans phyto" à Château-Gontier-sur-Mayenne

Benoit Guais, responsable des services techniques de la commune Château-Gontier-sur-Mayenne (16 913 habitants) partage son expérience. La commune est passée en commune nouvelle en 2019. Labellisée 4 fleurs depuis 1992, celle-ci compte 250 ha à entretenir, pour une équipe de 32 agents. **La gestion en 0 phyto est mise en place depuis quelques années (2009 pour la voirie, 2012-2013 sur les espaces verts) avec un principe de gestion différenciée qui compte 4 niveaux d'entretien.** Un entretien plus poussé sur les cimetières à Pâques et à la Toussaint est mis en œuvre.

La commune compte 5 cimetières, gérés par les agents des espaces verts en fonction de leur localisation géographique. Ceux-ci sont principalement sablés, ce qui facilite la végétalisation.

La commune a fait le choix de tester plusieurs propositions en plusieurs étapes. La démarche a donc commencé

au cimetière Saint-Martin, avec la végétalisation du carré des enfants. Cette expérimentation a ensuite été étendue avec l'**engazonnement sur 3 cimetières** en sable en 2020-2021. Les semis ont été réalisés avec un mélange de fétuque et de micro-trèfle afin de coloniser les espaces et implanter des fleurs pour les pollinisateurs. Benoit Guais constate par exemple le retour des abeilles avec la présence du trèfle. Ce mélange tient bien en hiver. Le choix des espèces implantées est important. Par exemple, le ray-gras n'a pas été choisi car il aurait demandé trop de tonte. Ces cimetières n'avaient pas été traités depuis un certain temps et ne présentaient pas de rémanence de produits ; aussi, les semis se sont bien développés. A noter qu'un des cimetières (Azé) où le micro-trèfle a été implanté n'apporte pas encore satisfaction pour l'entretien et pour les familles. Au cimetière Saint-Martin, les allées principales sont en émulsion et les allées secondaires enherbées avec une tonte toutes les 3 semaines. L'entretien des allées principales est fait par le passage des camions et si besoin, la commune loue un matériel à eau chaude.
Avec ce changement de pratique, il a fallu également expliquer aux élus qu'il n'y aura pas forcément de gain de temps, car il y a toujours besoin de réaliser des tâches de désherbage manuel, de tontes, et de passage de rotofils pour les finitions. Le temps passé est différent d'une année à l'autre et fonction du développement de la végétation très liée aux conditions météorologiques. En 2022, il n'y a pas eu beaucoup de tonte.
Pour le cimetière Saint-Martin, de presque 2 ha, il faut compter 200 heures de travail par an pour la tonte et le désherbage.
En 2022, des semis ont été réalisés au cimetière de Saint-Fort. Le service espaces verts prévoit de végétaliser le cimetière Saint-Jean à l'automne 2023. Ce seront ainsi presque 8 ha de cimetières qui seront végétalisés.

En parallèle des plantations, la commune a également investi dans du matériel : petite tondeuse électrique (car plus silencieuse) pour les inter-tombes. Elle teste également du matériel, actuellement un réciprocator (en inter-tombe pour éviter les projections sur les monuments).

Par ailleurs, la commune a mis en place l'**enherbement pour les inter-tombes** restantes avec des boutures de sédum (issues d'un toit végétalisé sur la commune et collectées au taille haie), et quelques achats en pépinières. Le sédum possède d'excellentes propriétés couvrantes et allélopathiques (phénomène biologique par lequel un organisme produit une ou plusieurs substances biochimiques qui influencent le développement d'autres organismes).
En complément, la commune a opéré une **révision du règlement du cimetière** (par exemple en précisant que les caveaux doivent être collés pour éviter les espaces d'inter-tombe).





En matière de communication, la commune a réalisé un gros travail, avec notamment **plusieurs panneaux** dans les cimetières. Actuellement, les agents échangent et communiquent également sur l'usage de la javel auprès des usagers.





LECTURE DE PAYSAGE DU CIMETIERE DE CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE, PAR MATHILDE UDRON

Historique, tissu urbain et patrimoine bâti :
- 1820-1866

Bazouges complètement dissocié de Château Gontier
Lié à l'axe de la rue de la Libération et Rte de Loigné
Église Saint-Martin au croisement
- 50-65

Cimetière visible, pratiquement entouré de champs
Grotte de Notre-Dame de Lourde visible
- Actuel

Lié aux lotissements, à la grotte et aux jardins potagers
Le cimetière s'est étendu
Le parking au Nord-Est

<u>Éléments d'intérêt paysager</u>
- Cours d'eau aujourd'hui presque invisible en contrebas (chemin du Lavoir), se déverse dans la Mayenne
- Trame importante verte et bleue va vers les Perrettes au SE
- Côteau marqué, lié au cours d'eau
- Lien avec les champs et les jardins potagers

<u>Axes principaux et connexions</u>
- Perpendiculaire au côteau, avec le même axe que la rue de Mirwault, tourné vers la grotte et l'église Saint-Martin
- Entrée principale Rte de Mirwault presque parallèle, en décalée, proche de l'entrée de la grotte
- Entrée presque principale par le parking
- Connexion du parking vers le chemin des Perrettes

<u>Éléments constituant le cimetière</u>
- Allées principales émulsion et gravier
- Allées secondaires stabilisé
- Pelouse
- Inter-tombe en sédum
- Haies basses taillées
- Topiaires
- Caniveau béton
- Pierre très présente
- Travail de végétalisation des pieds de murs

<u>Aller au-delà de la liste, les éléments sensibles</u>

La vue est dominée par de beaux arbres dont un cèdre marquant la grotte de Notre-Dame de Lourde. Le côteau se ressent peu hormis dans la dernière extension du cimetière. Les topiaires marquent ce cimetière de manière très rigide. La connexion avec les jardins potagers pourtant intéressante du point de vue de la forme et de la symbolique, ne se ressent pas dans le site. Le lieu manque peut-être d'un esprit d'ensemble le reliant au côteau et aux jardins partagés. Le parking pourrait former cette connexion, malheureusement il se comporte comme une surface neutre non dessinée.

Un cimetière paysager à Changé

Thierry Breton, Adjoint aux Travaux et à l'Urbanisme à Changé (6 400 habitants) et Olivier Gasté en charge de l'entretien du cimetière accueillent les participants.
Thierry Breton indique que la commune a mis en place une gestion différenciée en 2009 qui classe 89 sites en 6 typologies, dont une gestion dédiée aux cimetières. Depuis 2020, ces espaces sont intégrés à un Système d'information Géolocalisé (SIG).

En 2008, la commune a fait le choix d'un agrandissement du cimetière de 8 000 m² comprenant des espaces de colombariums, de cavurnes, un jardin du souvenir et des caveaux. Ceci porte la superficie du cimetière à presque 1 ha. Une salle pour les familles a également été construite. On y trouve également un grand nombre de bancs et de pergolas qui permettent aux familles d'organiser un moment de recueillement auprès du défunt. L'enjeu pour cet agrandissement a été la recherche de cohérence entre le cimetière existant attenant, plus minéral (allées goudronnées), et un nouvel espace plus dessiné d'un point de vue paysager.
Dès 2009, la commune a souhaité mettre en place un plan de gestion différenciée. L'entretien du cimetière est passé en 0 phyto en 2017. Actuellement, un agent (0,5 ETP) s'occupe de son entretien.
Ainsi, l'entretien consiste au passage d'une petite tondeuse, en mulching, le ramassage des feuilles, la taille des arbres et arbustes, et parfois le passage d'un désherbeur au gaz (ripagreen – 1 journée tous les 15 jours au printemps) ou à la vapeur (pour les allées).

En matière d'entretien, la commune utilise un désherbeur mécanique (pour les allées sablées), une balayeuse (pour la voirie) et un désherbeur thermique à eau chaude (en copropriété avec Saint-Berthevin).
Des animations sont également organisées avec les habitants : opération nettoyage de pied de murs et lors de la semaine du développement durable.

Actuellement, la commune mène un travail de reprise des concessions sur la partie ancienne du cimetière.





Historique, tissu urbain et patrimoine bâti :

- 1820-1866

Église, mairie, quelques bâtiments
Rue du Centre, rue Robert Fouillet, D104

- 50-65

Le cimetière ancien apparait (avec un bel arbre)
2 ponts enjambant la Mayenne
Bocage très visible, le cimetière est en plein champs
Développement des habitations

- Actuel

Le cimetière est bordé de lotissements au N, O et S
Agrandissement visible
Jardins potagers accompagnent au N-E

Éléments d'intérêt paysager

- Côteau lié à la Mayenne : Changé originel construit dans un creux lié à deux cours d'eau se déversant dans la Mayenne
- Cimetière et lotissements placés sur un « léger plateau » (impasse de la Butte)
- NE : cours d'eau puis Mayenne puis Plan d'eau du Port
- Cours d'eau lié à une trame de ripisylve (impasse du Lavoir)
- Héritage du bocage : petit parcellaire lié à la topographie forte

Axes principaux et connexions

- Cimetière originel : axe lié à la route (axe assez artificiel)
- Extension : axe lié au côteau et aux courbes de niveau (à la topographie)
- Le cimetière axé par le paysage non par l'Église
- Connexion au réseau de chemin qui relie lotissements N et S (Clos de la Barberie -Centre Bourg) mais qui ne s'aventure pas dans le côteau
- Connexion légère aux jardins partagés par le parking mais très peu par la vue dans le cimetière

Éléments constituant le cimetière

- Cimetière ancien en enrobé majoritaire, encerclé de murs de pierre
- Extension conçue avec un espace d'accueil sous les pins et les pergolas
- Allées en émulsion et gravier
- Charmilles et petites haies
- Bouleaux et merisiers
- Détails de pavés
- Gravier en inter-tombes
- Murets de pierres

Aller au-delà de la liste, les éléments sensibles

Le lien au côteau et au paysage est très fort dans ce cimetière. Les espaces sont très dessinés ce qui amène, peut-être à tort, à un entretien très détaillé pour maintenir ce dessin à l'identique. Pourtant avec ce cadre et cette relation au côteau, on sent que ce cimetière reflète les saisons et le paysage en miroir de la rive opposée ce qui apporte une sensation proche d'un parc pour le promeneur.

2. Atelier d'échanges « Cimetiere : comment le (re)amenager et optimiser son entretien ?»





Alain Rondeau, maire de Jublains, accueille les participants en présentant sa commune. Astrid Pichodo, chargée de mission environnement au Département de la Mayenne rappelle le contexte de cette rencontre qui s'inscrit dans le cadre du programme Phyt'Eau Propre 53.

Rappel de la réglementation

Helène Chauvin, animatrice de programme Phyt'Eau Propre 53, présente les enjeux pour la santé publique et l'environnement. En effet, en Mayenne, 60% de l'eau consommée provient des rivières. Hélène Chauvin précise que « 1 gramme de substance active phytosanitaire suffit à polluer la consommation en eau de 4 personnes pendant 30 ans ». Cela montre l'importance de réduire l'usage de ces produits.

Hélène Chauvin rappelle les évolutions réglementaires. Depuis le 1er janvier 2017, la Loi Labbé interdit l'utilisation des produits phytopharmaceutiques - sauf ceux de biocontrôle, à faibles risques ou utilisables en agriculture biologique, sur les terrains de sport appartenant à une structure publique, ouverts au public, uniquement s'ils sont assimilables à un espace vert ou une promenade.
Depuis le 1er juillet 2022, un arrêté renforce la loi Labbé et prévoit l'interdiction des produits phytosanitaires dans les propriétés privées, les lieux fréquentés par le public et dans les lieux à usage collectif comme les cimetières et columbariums (ainsi que de très nombreux équipements sportifs).
Il existe quelques exceptions, avec des restrictions relatives à la nature des produits. Ainsi quel que soit l'espace, les produits restent autorisés pour la gestion des organismes nuisibles réglementés tels que le chancre coloré du platane, les capricornes asiatiques, le *Xylella fatidiosa,* le charançon rouge des palmiers.
Enfin, la réglementation prévoit l'interdiction de l'usage d'engrais chimique pour les JEVI (Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures au plus tard au 1er janvier 2027.

Pistes de solutions alternatives

Hélène Chauvin rappelle que la gestion différenciée consiste à adapter la gestion d'un espace à son utilisation, sa nature et son environnement vers une meilleure approche économique et écologique. Ainsi, au sein d'un cimetière, il est possible de définir des niveaux d'exigence différents pour l'entretien et de proposer des techniques adaptées.
Un plan de gestion différencié de l'ensemble des espaces verts de la commune permet aussi d'optimiser les moyens (humains et financiers) et de dégager du temps pour les sites nécessitant une gestion plus poussée comme par exemple le cimetière.

Elle propose ensuite quelques solutions alternatives :

> **La végétalisation peut se faire sur les allées** (ex. à Bouère) comme sur les espaces non utilisés du cimetière (ex. Astillé). Il est possible de laisser la végétation spontanée s'implanter (espèces adaptées aux conditions du site de facto) ou de semer les espèces souhaitées.

- Concernant les **allées**, outre la végétalisation classique, il est possible de mettre en place des revêtements végétalisés assurant une certaine portance (mélange terre pierre enherbés, surfaces végétales renforcées …). D'autres utilisent des surfaces minérales perméables (sable, graviers, béton/enrobé poreux…) ou avec des joints perméables semés ou plantés. Certaines communes font le choix de la minéralisation.
- En matière d'**inter-tombes**, laisser la végétalisation spontanée s'installer ou végétaliser avec des espèces couvre-sol (ex. sedums à Précigné), minéraliser avec des graviers, du sable ou des galets (ex. à Saint-Berthevin et Evron) ou encore accoler les monuments (ex. à Evron)
- Les pieds de mur sont également un espace permettant la végétalisation (ex. à Courbeveille, Ingrandes (49) ou Villaines-la-Juhel).

Hélène Chauvin présente ensuite quelques outils permettant de faciliter l'entretien en 0 phyto, en matière de balayage, d'entretiens d'allées sablées ou stabilisées, ou de désherbage.

La communication auprès des habitants

Elle apporte également plusieurs recommandations pour faire accepter un changement de pratique, avec l'idée de « faire-partager » :

- **Anticiper** la communication : le plus tôt possible avant les changements importants. Les retours d'expérience montrent qu'il faut en général 2 ans pour une « bonne » acceptation des changements,
- **Réfléchir** à la communication avant d'agir pour éviter les remarques de la population,
- **Expliquer** pourquoi le zéro phyto (résultats qualité de l'eau, biodiversité, santé humaine),
- **Former** les agents et les élus pour faire passer les « bons messages »,
- **Faire participer** les habitants ou les utilisateurs.

Elle ajoute également que la communication sur ce changement de pratiques peut être diffusée par différents moyens : site internet de la commune, bulletin communal, flyer, journée citoyenne, témoignages, …

Dans cet objectif, **des outils de communication du programme Phyt'Eau Propre 53 sont à disposition des collectivités** :

- Articles pour les supports d'information des collectivités,
- Panneaux d'information,
- Expositions, …

Les ressources de communication sont disponibles sur le site « écomotivés 53 » : https://www.ecomotives53.fr/ecomotives-53-collectivites-espaces-verts-phyt-eau-propre_espaces-verts-phyt-eau-propre_les-outils-de-communication.phtml

Les témoignages

Un récent changement de pratique à Craon

Vincent Guillet, adjoint à l'écologie et au développement durable à Craon, présente la commune (4 664 habitants) ainsi que les projets récents (nouvelle école) et en réflexion (espace associatif).

Engagée depuis plus de 10 ans dans la réduction des phytos, la commune ne les utilisait plus que pour le cimetière et les terrains sportifs. La commune a lancé la réflexion pour passer en 0 phyto sur le cimetière en juin 2021 avec l'équipe d'agents. L'idée était d'avoir leurs propositions pour végétaliser le cimetière de 18 000 m² (soit 900h / an d'entretien).
Les agents ont ainsi émis plusieurs propositions. Mais en choisissant d'avoir du "0 adventice" avec des solutions alternatives, il aurait fallu doubler le nombre d'heures, ceux-ci sont revenus en arrière. La commune a donc pris le temps du dialogue pour trouver les solutions adaptées pour tous (élus, agents, usagers).
Le choix s'est porté sur la végétalisation du cimetière, initialement en sable. Afin de s'assurer d'un départ rapide de la végétation, la technique de l'hydromulching a été utilisée. Elle consiste en une projection, à l'aide d'engins dédiés, d'un mélange de semences adaptées aux sols pauvres, d'eau, d'engrais et activateurs de germination. Au préalable, les adventices les plus grandes avaient été enlevées. Une attention a été portée sur le choix des essences en excluant le ray-gras. Les travaux ont été opérés en avril 2022 après Pâques, sur 2 des 6 carrés du cimetière, par un agent de la commune.
En complément, des tapis de sedums ont été implantés au niveau des inter-tombes de moins de 40 cm. Ces semis ont eu du mal à prendre du fait de la sécheresse de l'année dernière
La commune a également fait appel à l'association Etudes et Chantiers en milieu d'été 2022 pour du désherbage.
L'équipe municipale a été attentive à sa communication. Elle a ainsi diffusé plusieurs articles dans son bulletin municipal et réalisé une conférence de presse avant les travaux de végétalisation. Elle a installé des panneaux d'informations, et il est régulièrement rappelé aux usagers de ne plus fleurir en pied de tombe. Un atelier de la journée citoyenne s'est également déroulé au cimetière.
L'ensemble de ces actions a permis à l'équipe de Craon d'obtenir des félicitations d'habitants à la Toussaint !

Vincent Guillet rappelle que, dans ce type de démarche, les maîtres-mots sont : « patience, explication, diplomatie et persévérance ». Il avoue également qu'il ne pensait pas passer autant de temps sur ce dossier. Il complète en rappelant que les visiteurs des cimetières ne sont pas uniquement les habitants de la commune. La communication est donc très importante.

A l'avenir, Craon prévoit de poursuivre la végétalisation sur d'autres carrés (mais sur la période automnale), de réimplanter des tapis de sedums (en variant les espèces). Des semis en pieds de murs et un parterre de fleurs à couper sont également au programme.

En termes de coûts, la commune a dépensé 11 400 € pour 2 500 m² en comptabilisant le temps/agent : 6 600 € pour l'hydromulch (2 200 € pour la location de la machine sur 4 jours) et 4 800 € de tapis de sedums.



Une démarche progressive à Jublains

Pierrick Tranchevent, adjoint à Jublains, présente la démarche mise en place à Jublains.
Il indique que la question du 0 phyto est une question ancienne à Jublains car il s'agit d'un site départemental. La commune est depuis plusieurs années vigilante pour la gestion de l'excès de minéral car il n'est pas possible de planter « comme on veut » sur la commune.
Jublains a donc réalisé de nombreux articles dans les bulletins municipaux. Elle a mis en place un plan de gestion différenciée et a fait le choix d'un fleurissement qui est allé progressivement vers un aspect plus naturel, plus sauvage.
L'aménagement du cimetière a été pensé au croisement de plusieurs réflexions :

- L'entretien de l'espace en 0 phyto.
- Le besoin de renouveler les tombes (problème d'alignement). Pour cette question, la secrétaire de mairie s'est formée sur les questions juridiques liées au funéraire.

Le cimetière est composé de 4 carrés, la démarche de reprise de concession s'est opérée carré par carré. Les espaces libérés invitent les élus à mieux réfléchir leur aménagement.
De plus, la commune s'est adaptée aux évolutions de pratiques en créant des espaces cinéraires (qui ont depuis été agrandis).

En 2020, la nouvelle équipe municipale a souhaité agir sur la question de la transition écologique et de la sobriété. Les discussions au sein de l'équipe ont amené à identifier comme un des chantiers municipaux, la mise en place d'une réflexion sur l'entretien et l'aménagement, avec une importance forte portée sur le dialogue avec les habitants.
Des chantiers citoyens, conviviaux, ont été menés à l'été 2022. Toutefois, ils n'étaient pas suffisants pour l'entretien Aussi, la commune a décidé de porter une réflexion collective plus poussée.

L'idée de départ provient de l'espace funéraire, avec l'envie d'une esthétique plus végétale, verte, proche de l'esprit anglais pour atténuer la présence forte du minéral présent sur toute la commune. *"On doit pouvoir venir dans un cimetière qui soit beau, vert et dans un environnement agréable"* indique Pierrick Tranchevent. Des changements vont être opérés au printemps 2023 : les pieds de murs seront fleuris, les allées vont être réduites, et une arène granitique pour l'allée principale sera installée. Après discussions avec les professionnels du funéraire, la commune a fait le choix d'installer une bande enherbée au milieu de l'allée granitique. Avec la sécheresse, des espèces plus résistantes apparaissent. Un géotextile va être installé sous les allées principales. Le désherbage des allées est réalisé avec du matériel prêté par le Département. Des bancs seront installés dans le jardin du souvenir. La démarche se veut progressive.
Avant la réalisation des travaux, la commune prévoit un constat par un huissier, afin que les travaux ne

deviennent pas source de conflits avec les habitants (prestation autour de 1 500 €).
Une nouvelle démarche de reprise de concessions va être relancée dans un nouveau carré. Et les élus vont poursuivre le dialogue et les échanges avec les habitants.

Pierrick Tranchevent conclut son intervention en rappelant que « les cimetières sont des lieux de vie ».

Le regard de l'experte



Frédérique Garnier-Lebel, Paysagiste Conseil de L'Etat, apporte son regard et son analyse sur les témoignages présentés et son expérience professionnelle.

Elle rappelle que, dans l'histoire les cimetières, se sont peu à peu éloignés des bourgs, mais sont progressivement « rattrapés » par l'urbanisation.
Elle note une tendance au verdissement des cimetières et des cimetières plus ouverts à l'extérieur.
Pour illustrer ses propos, elle s'appuie sur deux projets de cimetière paysager qu'elle a accompagné.

Le 1er exemple est celui de la commune Des Sorinières (44) dont la gestion des cimetières a été mutualisée à l'échelle de la Communauté d'agglomération de Nantes. La commune avait le souhait d'un cimetière paysager, situé près d'une trame bleue. Le site était déjà existant, avec une partie en bordure de zone humide. Des premiers aménagements avaient permis la création de caveaux en hauteur, proposant ainsi des balcons ouverts sur le paysage environnant. Son travail a porté sur la seconde phase d'aménagement du cimetière. Pour cette dernière, elle a fait évoluer le projet et les pratiques en :

- ajoutant davantage de végétal notamment au niveau des inter-tombes en travaillant la palette végétale avec les services d'entretien,
- créant un espace paysager pour un columbarium proposant des cavurnes (qui sont de plus en plus demandées) autour desquelles l'espace a été végétalisé,
- réaménageant le jardin des souvenirs autour de 2 vieux chênes et de bancs pour permettre le recueillement des familles.

De plus, ce cimetière a été pré-équipé, ce qui permet de ne pas revenir avec des camions et de réduire la taille des allées.
Elle rappelle qu'il est essentiel de penser et prévoir la gestion des espaces au moment de la création ou du réaménagement du cimetière. A titre d'exemple, elle indique que, sur ce cimetière, l'espace prévu entre les cavurnes ne permet pas le passage de la tondeuse.

Le 2nd exemple est celui de la commune de Verrières-le-Buisson (91). Frédérique Garnier-Lebel a été sollicitée pour l'aménagement de l'extension du cimetière de la commune dont une partie est classée Espace Naturel Sensible (ENS) et à proximité immédiate d'une forêt domaniale. La commande était de créer un cimetière paysager mêlant sépultures traditionnelles et cinéraires, tout en permettant l'accessibilité (présence de fortes pentes sur le site).
Ce projet a nécessité 5 ans de réflexion et d'échanges pour passer de l'esquisse à la phase de travaux. Des cheminements ont été créés, tout en conservant les particularités paysagères (arbres, fruitiers, points d'eau…) du site. Afin de gérer les eaux pluviales sur le site, des bassins et des puits d'infiltration ont été créés. Des prés d'inhumation ont également été installés. Dans cette réflexion, elle rappelle que l'on peut être inhumé et ne plus avoir de tombe mais plutôt disposer d'une stèle. La pratique cinéraire permet plus facilement la végétalisation.
Le cimetière paysager est devenu ainsi un parc public pour la ville et un chemin de liaison inter-quartiers. Pour permettre sa bonne gestion, un règlement particulier a été défini. La commune a bien sûr mené de nombreuses

actions de communication et d'échanges avec les habitants (réunions). La présence d'un autre cimetière sur la commune proposant une offre "traditionnelle" a facilité la concrétisation du cimetière paysager.

Frédérique Garnier-Lebel souligne que ces démarches de (ré)aménagement prennent des années et qu'il est nécessaire de se donner du temps.

Elle conclut son intervention en ouvrant sur quelques pistes d'aménagements ou d'actions : trouver du sens à un espaces "laisser" vide, installer des cavurnes dans des murs d'enceinte (ex. à Lescar), sortir des sentiers battus (ex. de colline de dispersion, avec point d'eau, et présence d'un canal au cimetière de La Baule), ou assumer la végétalisation en accueillant une proposition artistique (promenade funéraire, dans le cadre du Voyage à Nantes).

Quelques ressources



Recueil de fiches repères et actions pour la réhabilitation écologique et paysagère des cimetières – Plante et Cité

Lien vers la page



Fiche expérience - Gestion différenciée des cimetières ou comment gérer différemment le cimetière ?

Lien vers la page



Guide sur le mulching – Ecomotivés 53

Lien vers la page





Site Ecomotivés 53 (ressources, comptes-rendus des ateliers précédents, outils de communication …)

www.ecomotives53.fr/ecomotives-53-collectivites-espaces-verts-phyt-eau-propre_espaces-verts-phyt-eau-propre_les-alternatives-au-chimique.phtml

Site pour les gestionnaires des espaces verts (réglementations, documentation technique, contacts …)
www.ecophyto-pro.fr

LISTE DES PARTICPANTS

Nom	Prénom	Statut	Commune/collectivités
BARBE	Eusebe	Agent technique	Mairie Argentré
BEAUCHEF	Alain	Elu.e	Mairie Argentré
BEAUDOUIN	Christophe	Agent technique	Mairie le Horps
BERTRAND	Alain	Agent technique	Coëvrons
BESNARD	Laëtitia	Agent technique	Ville de Mayenne
BESNIER	Mickaël	Agent technique	Ville de Mayenne
BOITTIN	Didier	Elu.e	Grazay
BRETON	Clément	Elu.e	Saint Germain le Guillaume
BRETON	Thierry	Elu.e	Changé
CAMPAS	Lise	Agent technique	Mairie de la Bazouge de Chémeré
CHARPENTIER	Patrice	Agent technique	Ville de Mayenne
CHAUVIN	Hélène	Autre	phyt'eau propre 53 chambre agriculture
CHESNEL	Paul	Elu.e	Montenay
CHEVALIER	Regis	Agent technique	Gorron
CHEVALLIER	Jacky	Elu.e	Martigné sur Mayenne
CHORIN	Laurent	Elu	Grazay
DABO	Stéphane	Elu.e	Saint Germain le Guillaume
DAUPHIN	Carole	Autre	CAUE 53
DULUC	Marie-Christine	Elu.e	Louverné
FAUCON	Guillaume	Agent technique	Ville de Mayenne
FOURMONT	Guillaume	Agent technique	Coëvrons
GAGNAT	Ale1andre	Agent technique	Coëvrons
GARNIER LEBEL	Frederique	Autre	Pornic
GASTE	Olivier	Agent technique	Changé 53
GAY	Nathan	Agent technique	Communauté de communes des Coëvrons
GENDRY	Daniel	Elu.e	Niafles
GUAIS	Benoit	Agent technique	Château-Gontier
GUILLET	Vincent	Elu.e	Craon
HEURTEBIZE	Alain	Elu.e	Moulay
JARDIN	Elise	Agent technique	Ville de Mayenne
JOLY	Géraldine	Elu.e	Vimartin-sur-orthe
LACROIX	Daniel	Elu	Jublains
LECOURT	Alain	Elu.e	La Bazoge Montpinçon
LEFOULON	Didier	Elu.e	Aron
LEGROS	Baptiste	Agent technique	Ville de Mayenne
LELIEVRE (E1 MELOT)	Sylvie	Elu.e	Martigné sur Mayenne
LEROY	Ludovic	Agent technique	Ville de Mayenne
MALENFANT	Thierry	Elu.e	Commune de Aron
MICHEL	Louis	Elu.e	CD 53
MOUSSAY	Julien	Agent technique	Mairie Argentré
PICHODO	Astrid	Agent technique	CD 53
POUJADE	Joël	Autre	Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne
POUJADE	Brigitte	Autre	Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne
RAGOT	Samuel	Elu	Saint Aubin du Désert
RAVE	Christine	Elu.e	Martigné-sur-Mayenne
REILLON	Béatrice	Elu.e	St Georges-le-Fléchard
RENARD	Veronique	Elu.e	Vimartin-sur-Orthe
REZE	Kévin	Agent technique	Ville de Mayenne
ROBERT	Jean- Sébastien	Agent technique	Montenay
ROMAGNE	Vincent	Agent technique	Louverné
RONDEAU	Alain	Elu.e	Jublains
RONDEAU	Clémence	Elu.e	Mayenne Communauté
SAUDRAIS	Benoît	Elu.e	St Germain le Guillaume
TRANCHEVENT	Pierrick	Elu	Jublains
UDRON	Mathilde	Autre	CAUE 53